



## Deuxième Appel à manifestation d'intérêt pour candidats Récipiendaires Principaux pour la mise en œuvre de la subvention du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

---

**Commanditaire : le CCM-Tunisie (instance de coordination nationale) pour le programme du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

### Contexte :

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une institution financière internationale dont la mission est de collecter puis d'allouer des ressources pour la prévention et le traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme.

Le CCM-Tunisie qui est une instance de coordination nationale pour le projet du Fonds mondial qui est en Tunisie depuis 2007, décide de soumettre une demande de financement au Fonds mondial fondée sur une estimation du montant indicatif allant à 5 millions de dollars US pour la période 2019-2021 que notre pays pourrait recevoir pour combattre le sida.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la future subvention (2019-2021) en cohérence avec les exigences et les directives du Fonds mondial, le CCM-Tunisie lance un deuxième appel à manifestation d'intérêt dédié aux secteurs de la santé et aux organisations de la Société Civile désireuses d'assumer les responsabilités de Récipiendaire Principal (RP).

Le **Récipiendaire principal est une entité juridique chargée de la mise en œuvre d'une subvention**, notamment du suivi stratégique des sous-récipiendaires, des fonds accordés et des communications avec l'agent local du Fonds, le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le CCM concernant les activités liées à la subvention.

Selon les recommandations du FM, le récipiendaire principal de la future subvention devrait être identifié assez tôt pour qu'il puisse participer à la préparation de cette subvention une fois que la demande de financement est approuvée par le Fonds mondial.

**La responsabilité première** du Récipiendaire principal est de veiller à ce que les systèmes soient établis et tenus à jours, afin de pouvoir :

1. Atteindre les objectifs définis dans la proposition ;
2. Gérer les subventions avec prudence ;
3. Gérer les fonds et les distribuer à l'ensemble des sous-récipiendaires le cas échéant ;